



Sherpa

GREENPEACE



Les Amis  
de la Terre

PUBLICATION INTERDITE JUSQU'AU : 18 novembre 2009, 15:00 CET

## L'entreprise forestière internationale DLH accusée d'avoir financé la guerre au Libéria

Des activistes réclament l'ouverture d'une enquête judiciaire sur le bois du conflit

Global Witness et Sherpa, ainsi que Greenpeace France, les Amis de la Terre et un éminent activiste libérien, ont déposé devant le Procureur de la République de Nantes une plainte visant DLH (« Dalhoff, Larsen and Horneman »), l'un des plus importants marchands de bois et produits ligneux du monde. Les plaignants font valoir que durant la guerre civile qui a sévi au Libéria de 2000 à 2003, DLH aurait acheté du bois à des entreprises libériennes qui fournissaient un soutien au régime brutal de Charles Taylor.

Selon les plaignants, en important du bois issu de concessions forestières exploitées par des entreprises libériennes corrompues et sans scrupules, la branche française de DLH s'est rendue coupable de recel – délit sanctionné par le code pénal français consistant à être en possession de biens obtenus illégalement. Les plaignants affirment que DLH aurait acheté du bois provenant de concessions forestières acquises via des procédés corruptifs et exploitées en violation de la loi et d'une manière destructrice pour l'environnement.

« Les fournisseurs de DLH ont opéré pendant toute la guerre civile libérienne en toute impunité, dépouillant le pays de sa richesse en ressources naturelles et se servant de leurs relations avec Taylor pour en tirer un profit personnel. L'entreprise DLH savait d'où venait le bois et l'identité des personnes qui profitaient de sa vente, mais cela ne l'a pas freiné, a déclaré Patrick Alley, directeur de Global Witness. « Ces dernières années, DLH s'est présenté comme une entreprise citoyenne responsable, mais elle n'a jamais fourni le moindre effort pour rapatrier les bénéfices issus de son approvisionnement illégal en bois provenant du Libéria, l'un des pays les plus pauvres de la planète, ni même pour présenter ses excuses pour les actes qu'elle y a perpétrés. »

Les plaignants font valoir que DLH France se serait fourni en bois auprès d'entreprises forestières libériennes qui ne se conformaient pas au droit libérien et n'étaient pas autorisées à mener leurs activités. La plainte s'appuie sur des preuves solides de l'implication des fournisseurs de DLH dans des activités illicites telles que la corruption, l'évasion fiscale, la dégradation de l'environnement, le commerce des armes en violation de l'embargo de l'ONU et les atteintes aux droits de l'homme.

Les recettes issues de l'activité forestière ont représenté une source majeure de financement des activités extrabudgétaires illicites du Président Charles Taylor durant le conflit. Les ventes de bois ont ainsi permis à Taylor de se procurer des armes, au mépris des sanctions de l'ONU, afin de se livrer à une campagne de violence qui a fait 250 000 morts et a entraîné le déplacement de près d'un million de personnes. Les parties belligérantes ont perpétré des abus atroces, notamment le recours généralisé à des enfants-soldats, et le conflit a eu de lourdes répercussions sur l'économie et l'environnement. Aujourd'hui, le Libéria demeure l'un des pays les plus pauvres au monde ; son économie est en ruine et la situation sécuritaire y demeure instable. Taylor est actuellement jugé pour crimes de guerre devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Dès 2001, les responsables de campagne de plusieurs ONG ont averti DLH des liens entre ses activités et le financement du conflit. Cependant, au lieu de mettre un terme à ses échanges commerciaux, l'entreprise a accepté du bois dépourvu de toute marque d'identification provenant de fournisseurs libériens. Cette démarche, contraire à la pratique en vigueur dans le secteur, a permis de dissimuler l'origine du bois et de ne pas attirer l'attention du public sur ses pratiques d'achat et d'importation au Libéria. Ce n'est qu'après l'entrée en vigueur en juillet 2003 de l'embargo sur le bois décidé par le Conseil de sécurité des Nations Unies que DLH a cessé ses importations en provenance du Libéria. Un embargo sur le bois avait déjà été recommandé par le Groupe d'experts des Nations Unies dès 2001.

« En dépit des nombreux avertissements lancés par les groupes de campagne des différentes ONG, DLH n'a pas mis un terme à son commerce de bois de conflit, et n'a pris de mesures que lorsque les sanctions sur le bois imposées par l'ONU lui ont forcé la main. Étant donné les multiples preuves du lien existant entre l'exploitation forestière et le conflit au Libéria, les autorités judiciaires françaises devraient ouvrir une enquête sur le rôle joué par DLH au Libéria », a déclaré William Bourdon, de Sherpa.

Et Grégoire Lejonc, de Greenpeace d'ajouter que « le commerce de bois illégal participe au pillage et à la destruction des dernières forêts naturelles de la planète. Pourtant, du bois illégal continue d'être importé massivement en Europe en toute impunité. Il est grand temps que la justice prenne en main ces dossiers et que les pays européens se dotent d'une législation ambitieuse pour enfin mettre un terme à ce scandale. »

/ Fin

Interlocuteurs :

**Global Witness** : Andie Lambe. Tél. : +44 (0) 7809 616 545. e : [alambe@globalwitness.org](mailto:alambe@globalwitness.org) et Amy Barry (à Londres), Tél. : +44 (0) 7980 664 397 [abarry@globalwitness.org](mailto:abarry@globalwitness.org)

**Sherpa** : Maud Perdriel-Vaissière. Tél. : +33 (0) 6 83 87 97 34. e : [maud.perdriel-vaissiere@asso-sherpa.org](mailto:maud.perdriel-vaissiere@asso-sherpa.org)

**Greenpeace** : Jérôme Frignet, Tél. : +33 (0) 6 79 93 15 30. e : [jerome.frignet@greenpeace.org](mailto:jerome.frignet@greenpeace.org) et Grégoire Lejonc, Tél. : +33 (0) 6 26 79 62 32. e : [gregoire.lejonc@greenpeace.org](mailto:gregoire.lejonc@greenpeace.org)

Notes à l'intention des équipes de rédaction :

- Le lancement aura lieu à 14h30 au Best Western Premier Opera Diamond, 4 rue de la Pépinière, 75008 Paris.
- DLH France et DLH-Nordisk constituent la division « Hardwood » de DLH A/S (désignées collectivement par « DLH »). DLH est un groupe danois présent sur le marché du bois depuis 1908. Son activité consiste à acheter, transformer et distribuer le bois et ses dérivés à travers le monde. DLH comprend plusieurs sociétés dont les activités sont réparties en trois divisions de production : « Hardwood », « Timber & Board » et « Building Materials ». La division Hardwood, objet de la plainte, est dirigée par DLH Nordisk A/S et dispose de plusieurs bureaux dans le monde, notamment en France. Jusqu'au début de 2007, et pour la période couverte par la plainte, DLH Nordisk A/S officiait en France par l'intermédiaire de deux sociétés : Indubois et Nordisk Bois. <http://www.dlh-group.com>
- Global Witness est une organisation non gouvernementale d'investigation qui s'intéresse aux liens entre l'exploitation des ressources naturelles et les situations de conflit ; elle a été co-nominée pour le prix Nobel de la Paix en 2003.
- Sherpa est une association de juristes à but non lucratif basée à Paris et créée en 2001 de l'initiative de William Bourdon, ancien secrétaire général de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et Avocat au Barreau de Paris. Réseau de juristes et d'avocats internationaux, Sherpa vise à trouver des solutions concrètes aux délits économiques, autrement dit aux atteintes aux droits de l'homme et aux abus induits par les activités économiques, qu'ils soient commis par les pouvoirs publics ou par des entités privées.
- Greenpeace est une organisation indépendante des États, des pouvoirs politiques et économiques. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix. Greenpeace est une organisation internationale, présente dans 41 pays, en Europe, en Amérique du Sud et du Nord, en Asie et dans la Pacifique, et en Afrique. Elle compte aujourd'hui près de 3 millions d'adhérents dans le monde.
- Les Amis de la Terre France est une organisation sans but lucratif sans allégeance à aucune association politique ou religieuse. Depuis sa création en 1970, elle contribue activement au mouvement écologiste français. Organisation de terrain, elle compte 1 500 membres répartis en 21 groupes locaux à travers la France.
- Alfred Brownell est un ressortissant libérien, chargé de campagne et président de l'Association des Avocats de l'Environnement au Libéria, Green Advocates basée à Monrovia.
- Charles Taylor passe actuellement en jugement devant la Cour spéciale pour la Sierra Leone pour des chefs d'inculpation ayant trait à des crimes de guerre. Veuillez consulter <http://www.sc-sl.org/CASES/CharlesTaylor/tabid/107/Default.aspx> pour de plus amples renseignements sur le procès.
- Pays d'Afrique de l'Ouest, le Libéria est bordé par la Sierra Leone, la Guinée, la Côte d'Ivoire et l'océan Atlantique. Tout au long de son histoire, les ressources naturelles ont constitué le pilier de l'économie libérienne, mais également sa malédiction.